

Appel à candidature pour une Thèse en Economie

Les relations entre logiques foncières et patrimoines dans les territoires ruraux. Le cas de la viticulture bordelaise.

DISCIPLINE : Economie

LIEU : CEMAGREF (BORDEAUX)

UNIVERSITE DE RATTACHEMENT : Université Montesquieu-Bordeaux IV

DIRECTION DE THESE : Nathalie Gaussier

ENCADREMENT DE THESE : Jeanne Dachary-Bernard – jeanne.dachary-bernard@cemagref.fr

DATE DE DEBUT DE THESE : 1^{er} décembre 2010

PRESENTATION :

La gestion et l'usage des sols sont intimement liés aux grands défis que nos sociétés devront relever dans les années qui viennent : besoins croissants en logements et infrastructures du fait de la tendance démographique, protection de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, besoins alimentaires, recherche et besoin d'identité territoriale... Les espaces ruraux cristallisent la concurrence entre les fonctions productives, environnementales, résidentielles et récréatives. Dans ce contexte, la fonction productive assurée par l'agriculture évolue pour satisfaire ces nouvelles attentes qui proviennent notamment des touristes et des néo-ruraux.

Cette thèse propose d'éclairer les jeux de concurrence entre usages sur un espace (rural et périurbain) en croisant deux entrées fondamentales : celle d'une part, de l'analyse spatiale d'une activité économique porteuse d'identité et celle d'autre part, de l'analyse du marché foncier. La combinaison de ces deux entrées permettra d'appréhender les composantes patrimoniales de la rente foncière voire territoriale et d'étudier les mécanismes de patrimonialisation à l'œuvre dans un secteur spécifique. Dès lors, la problématique peut être formulée de la façon suivante :

Dans quelle mesure les ressources foncières, privées ou publiques,
participent-elles et sont-elles valorisées par l'émergence de spécificités patrimoniales,
et contribuent-elles ainsi à engendrer une rente à l'échelle d'un territoire ?

La filière viticole régionale étant emblématique tant au niveau économique et social qu'au niveau symbolique, c'est donc le secteur viticole aquitain que la thèse étudiera.

Pour répondre à cette problématique de recherche, empiriquement délimité au territoire viticole aquitain, ce travail de thèse nécessitera de (i) définir un cadre conceptuel permettant d'appréhender les différentes relations entre patrimoines, ressources foncières et rente (s) sur un territoire, et de (ii) définir les approches méthodologiques permettant d'appréhender les spécificités de ces relations sur le territoire étudié.

PROCEDURE DE CANDIDATURE & CALENDRIER

Les candidats sont invités à prendre contact avec les responsables de sujet mentionnés.

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès du Directeur Régional (ou du responsable de thèse) ou téléchargeables sur le site web du Cemagref (courant février). Ils sont à déposer auprès du responsable du sujet concerné, accompagnés d'un projet de recherche.

La sélection des dossiers est réalisée par la Commission des accueils-mobilités, présidée par le Directeur scientifique, en juin (pour la première session) et début octobre (pour la seconde session). Les notifications des décisions sont adressées aux candidats courant juillet (première session) ou courant octobre (seconde session).

Le calendrier exact est à consulter sur le site web du Cemagref : <http://www.cemagref.fr>

DIVERS

Les contrats de thèses proposés par le Cemagref peuvent faire l'objet d'un cofinancement par un partenaire extérieur au Cemagref (industriel, organisme professionnel, collectivité, organisme de recherche...).

Le doctorant est lié au Cemagref par un contrat à durée déterminée donnant lieu à la protection sociale de droit commun. La durée du contrat est de trois ans.

La rémunération mensuelle brute est de 1 854 € bruts, quelle que soit la part de cofinancement.

Le candidat doit être titulaire d'un DEA ou d'un Master ou d'un titre équivalent au moment de la signature du contrat.

La limite d'âge est fixée à 27 ans au plus l'année de la candidature, avec possibilité de dérogation en dessous de 30 ans.